

### Objectifs

Comprendre les risques de son métier, l'intérêt de la prévention

Connaître le fonctionnement du corps humain et ses limites

Observer son travail et repérer ce qui peut nuire à sa santé et à celle de ses collègues

Contribuer à la mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans son entreprise

### Méthode

Exposés interactifs s'appuyant sur les expériences des stagiaires

Travail de groupe apportant des visions plurielles

Résolution de situations problèmes permettant une appropriation des savoirs

Jeux de rôles permettant une identification des risques

Démonstrations

Mises en situation

### Contenu

#### **Le cadre légal et institutionnel de la prévention**

- Comprendre et appréhender les enjeux de la prévention sur les risques et la santé au travail.

#### **Les risques du secteur IBC**

- Identifier risques, dangers, notion d'accidents du travail, maladies professionnelles.

#### **Les risques sur le corps humain des activités physiques**

- Comprendre le fonctionnement du corps humain.
- Intégrer la connaissance des atteintes à la santé des TMS/RPS.

#### **Les composantes d'une situation de travail génératrice de risques**

- Analyser les risques de sa propre activité.

#### **Devenir acteur de prévention des risques liés à l'activité physique.**

#### **Pratiquer les différents types de manutention, de sécurité physique et d'économie d'effort.**

#### **Références d'appui remis aux participants :**

- Devenir acteur PRAP Ed 7201 nov 2011 (mémento INRS)
- Affiches / Vidéos / Documents INRS (grille d'observation et d'analyse de situation de travail dangereuse)

**Organisation de la formation :** 14 heures (2 jours sur 3 semaines)

**Nombre de participants :** 10 personnes maximum

**Tarif :** Me consulter

**Intervenante :** Sylvie Caire formatrice PRAP 2S ALM IBC

**Public :** Salariés de l'industrie, du BTP, du commerce et bureau – Adaptée aux personnes en situation de handicap (me contacter)

**Lieu :** Session intra

**Prérequis :** Aucun

#### **Certification :**

Certificat d'acteur PRAP IBC délivré aux personnes qui ont :

- Suivi la totalité de la formation
- Réussi l'évaluation certificative

**Validité du certificat :** 2 ans (MAC\* : Tous les 24 mois)

\*Maintenance des Acquis et des Compétences – Se référer à la Fiche 9